

1. *Débitrice*: **Skis Authier S.A. en liquidation concordataire**, 1145 **Bière**

2. *Remarques*: Offre de cession (articles 325 et 260 LP)  
Dans le cadre de la liquidation concordataire, il a été inventorié pour mémoire des prétentions en responsabilité contre les ex-organes de la société (administration, direction, réviseur).

D'entente avec la Commission des créanciers, les liquidateurs ont renoncé à faire valoir ces prétentions au nom de la masse concordataire et, en conséquence, offrent à chacun des créanciers le demandant, la cession des droits de la masse en vue pour eux d'agir à leur compte, frais, risques et périls, conformément à l'article 260 LP.

Les créanciers qui ne s'annonceront pas par écrit dans les 20 jours à dater de la présente publication seront réputés renoncer pour ce qui les concerne à demander la cession des droits de la masse.

Par ailleurs, la présente est susceptible de plainte auprès de l'autorité de surveillance dans les 10 jours dès sa publication.

Les liquidateurs du concordat: R. Bech et M. Dormond

Ernst & Young  
1000 Lausanne

(02208020)